3 juillet 2023

CNSA et Ma Boussole Aidants : un partenariat pour améliorer l’information des aidants et de ceux qu’ils aident

**Un partenariat a été conclu le 22 juin 2023 entre Ma Boussole Aidants et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Une nouvelle étape vers l'amélioration de l'information et de l'orientation des aidants.**

L’accès aux droits des personnes âgées et de leurs aidants dépend de manière déterminante de la qualité de l’information mise à leur disposition.

La CNSA et Ma Boussole Aidants s’engagent dans une démarche de mutualisation d’informations visant à enrichir l’annuaire du site internet [pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) et la plateforme digitale [maboussoleaidants.fr](https://maboussoleaidants.fr/).

Une initiative qui souligne l'importance des quelque 9 millions d’aidants de la société française et la diversité croissante des solutions pour leur venir en aide.

Des partenaires complémentaires

Le partenariat CNSA-Ma Boussole Aidants doit permettre d’enrichir les informations relatives notamment aux résidences services, aux structures proposant des vacances et séjours de répit, aux points d’information locaux…

Cette coopération est le fruit d’un rapprochement initié dès avril 2022 avec l’intégration de la CNSA dans la gouvernance de la Société coopérative d’intérêt collectif (SCIC) Ma Boussole Aidants.

Un premier partenariat a été mis en place en février 2023 avec Mon Parcours Handicap, plateforme pilotée par la CNSA et opérée par la Caisse des dépôts (également membre de la SCIC).

Des proches aidants de mieux en mieux informés

Les conférences des financeurs de la prévention de la perte d’autonomie ont désormais la possibilité de soutenir financièrement la mise en visibilité des solutions de proximité à destination des aidants et de leurs proches en situation de fragilité.

* À propos de <www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr>

Depuis 2015, le site officiel pour les personnes âgées et leurs proches aidants apporte des informations et des services utiles pour faire face à une situation de perte d’autonomie. Plus de 200 articles et dossiers informent sur les solutions, les droits, les aides et les démarches pour en faire la demande. Ce site propose également différents annuaires : points d’information locaux, services d’aide et de soins à domicile, établissements d’hébergement…Un service en ligne permet de consulter la fiche signalétique des EHPAD et des résidences autonomie (capacité, type d’hébergement, prix, prestations et services proposés…), de comparer les prix, les prestations et services, ainsi que le reste à charge en EHPAD. En 2022, le portail a compté plus de 8 millions de visites.

* À propos de Ma Boussole Aidants

[MaBoussoleAidants.fr](https://maboussoleaidants.fr/), service digital gratuit et ouvert à tous, œuvre dans le champ de la meilleure information et orientation des proches aidants, de manière à faciliter le parcours du combattant qu'ils affrontent au quotidien en leur apportant des repères pour savoir à quelle porte frapper, à qui s'adresser.

A ce titre, l'intention de Ma Boussole Aidants est de contribuer à mettre en visibilité la diversité et la richesse de l'offre de proximité, notamment l'offre domiciliaire pour les aidés et les solutions de répit pour les aidants, dont une grande partie reste encore méconnue. Comment ? En centralisant les données liées aux structures, aides et démarches et en les portant à la connaissance de l’aidant en fonction du lieu de vie et de la situation de son proche : handicap, troubles psychiques, maladie, vieillesse…

A ce jour, près de 70 000 solutions ont été référencées, sur tout le territoire métropolitain et ultra-marin.

[En savoir plus sur Ma Boussole Aidants](https://docs.google.com/document/d/1L6yPbadacGg6GUsNblxGyGpLb7YDXRgW/edit?usp=share_link&ouid=102768782380826259707&rtpof=true&sd=true)

* À propos de la CNSA

La Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA) gère la branche autonomie de la Sécurité sociale. Elle soutient l’autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu’au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l’égalité de traitement sur l’ensemble du territoire national.

À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l’autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l’information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants grâce aux sites [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) et [www.monparcourshandicap.gouv.fr](http://www.monparcourshandicap.gouv.fr). Enfin, elle contribue à la recherche, à l’innovation dans le champ du soutien à l’autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l’autonomie. En 2023, la CNSA consacre plus de 38 milliards d’euros à l’aide à l’autonomie des personnes âgées ou handicapées. C’est le 5e budget de la Sécurité sociale : 1er financeur du soutien à l’autonomie.

**Contact presse**

**Maxime Le Men – CNSA**

Tél. : 07 86 32 43 68

[maxime.lemen@cnsa.fr](mailto:maxime.lemen@cnsa.fr)

**Contact presse**

**Marguerite Noblecourt – Ma Boussole Aidants**

Tél. : 06 08 52 26 96

[marguerite.noblecourt@maboussoleaidants.fr](mailto:maxime.lemen@cnsa.fr)